

Rapport du jury

Examen professionnel d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe – session 2024

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe a été ouvert au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé cet examen professionnel en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du mardi 17 octobre au mercredi 22 novembre 2023
Date de limite de dépôt des dossiers	Le jeudi 30 novembre 2023
Epreuve écrite	Le jeudi 28 mars 2024
Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite	Le mardi 28 mai 2024
Epreuve orale	Du lundi 24 au mardi 25 juin 2024
Jury d'admission	Le mardi 25 juin 2024

2) Les conditions particulières d'accès :

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Pour cette session, les conditions étaient à remplir au 31 décembre 2025.

3) Les candidats :

68 candidats se sont inscrits à l'examen, 60 candidats ont été admis à concourir.

8 candidats ont été refusés pour motifs de dossier non conforme ou car les conditions d'accès n'étaient pas remplies.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

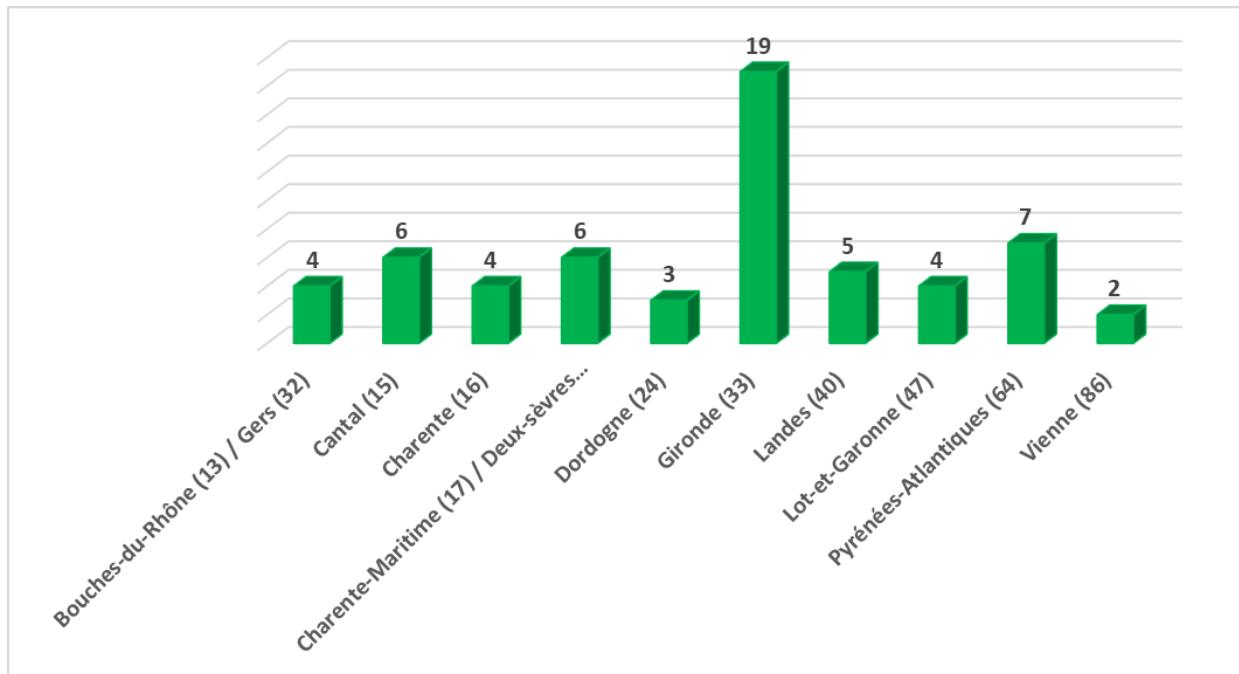
Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30

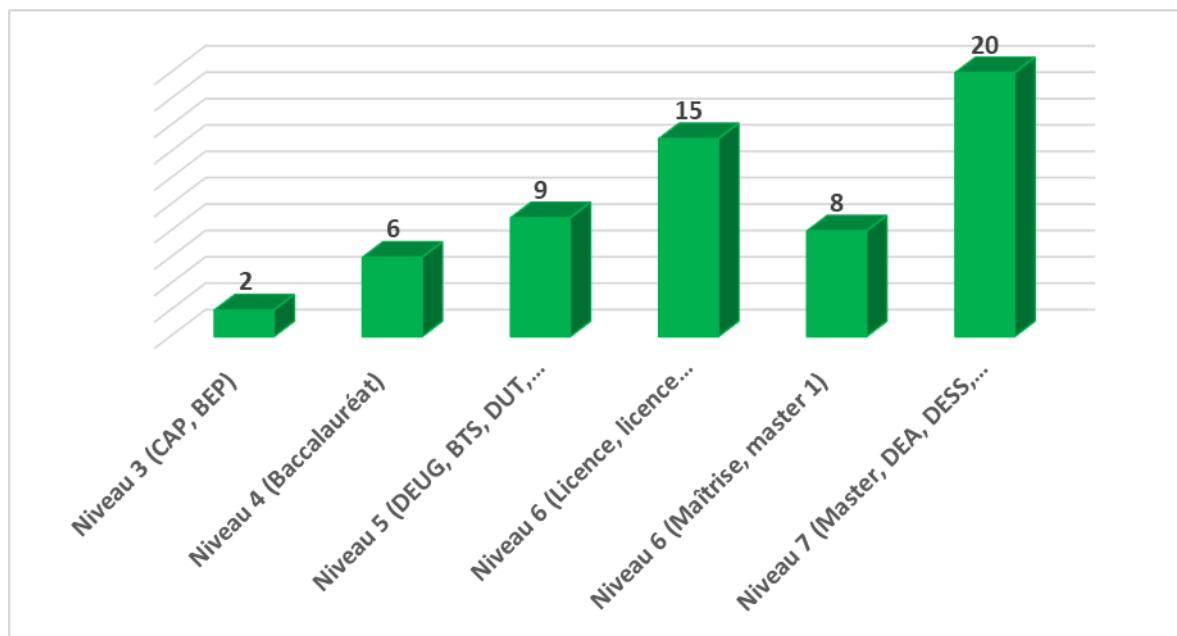
cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

- Répartition des candidats admis à concourir

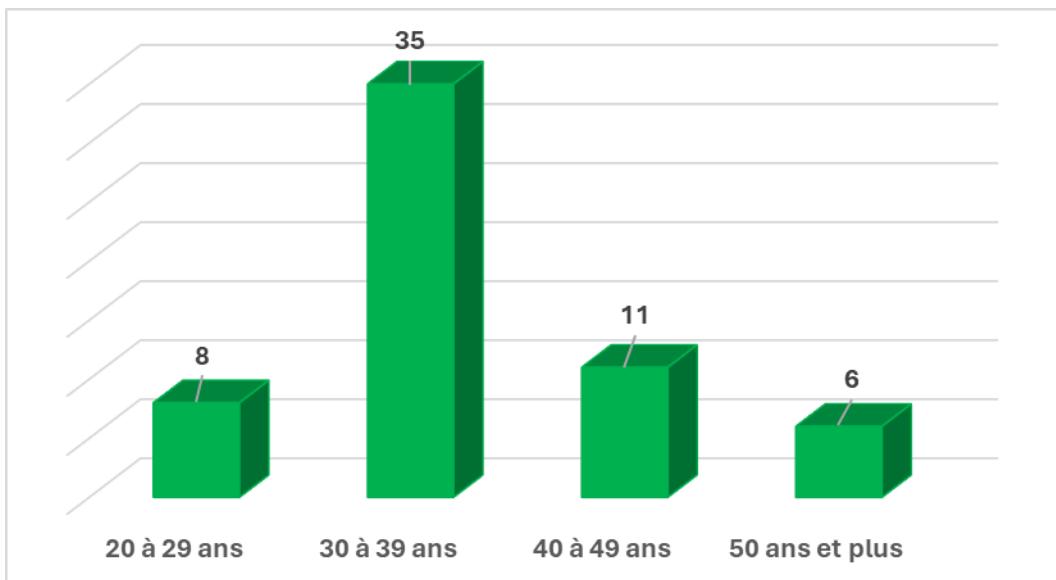
- ✓ par département :



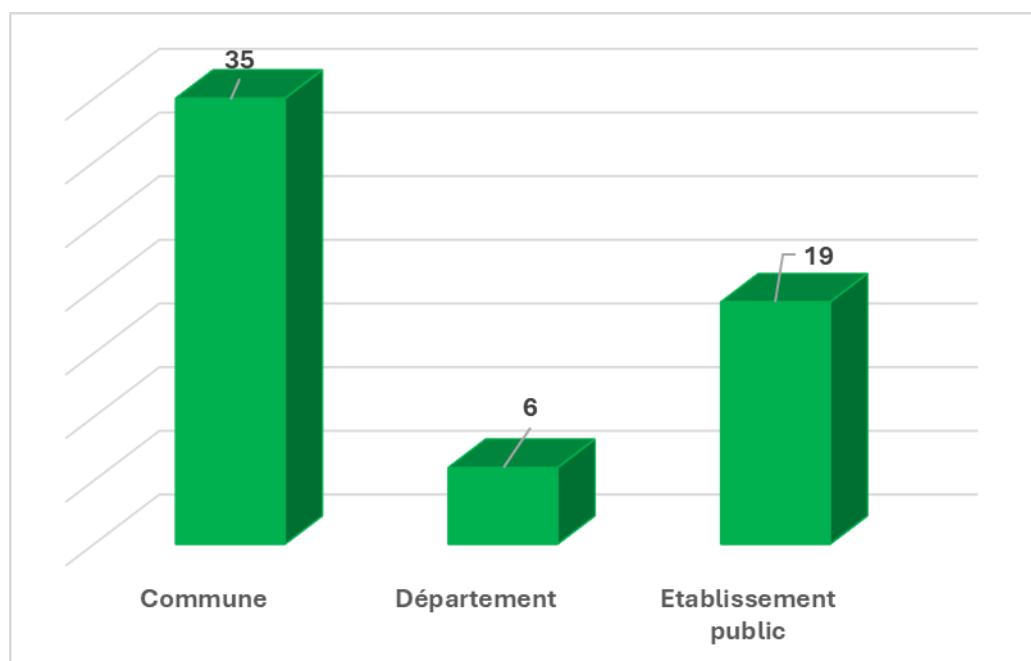
- ✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 28 mars 2024, au Pin Galant à Mérignac.

b) Contenu

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).

c) Présence

51 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite, ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 15 %.

d) Résultats

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 12,21/20. La note la plus basse est 5,50/20 et la note la plus haute 18,50/20.

6) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale, soit 51 candidats.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

7) L'épreuve orale :

a) Déroulement

L'épreuve orale s'est déroulée du lundi 24 juin au mardi 25 juin 2024 au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était réparti en 2 sous-jurys de 3 membres, chacun composé d'un élu local, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

b) Contenu

L'entretien est destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retracant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Ce document, est fourni par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

c) Présence

L'ensemble des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale était présent, soit 51.

d) Résultats

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 14,34/20. La note la plus basse est 7/20 et la note la plus haute 18/20.

8) Le jury d'admission :

A l'issue des entretiens de l'ensemble des candidats présents, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis. 45 candidats sont déclarés admis à l'examen professionnel avec un seul d'admission fixé à 50 points, soit 10/20.

9) Statistiques :

Admis à concourir		Présents à l'épreuve écrite		Seuil d'admissibilité		Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale	
2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024
65	60	59	51	Note \geq 5	Note \geq 5	57	51

Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
2022	2024	2022	2024	2022	2024
56	51	10/20	10/20	42	45

10) Conclusion :

Les membres du jury relèvent un écart important entre les notes obtenues par les candidats lors de l'épreuve écrite et celles de l'épreuve orale.

Par ailleurs, un manque de préparation de la part des candidats, ainsi que d'importantes lacunes sur l'environnement territorial ont été constatées par les membres du jury.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de cet examen professionnel.

La Présidente du Jury,

Mme Marie LARRUE

□ □ □ □